

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2019 A 19H00

L'an deux mil dix-neuf et le dix-huit mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Michel CARLIER, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le quatorze mars deux mille dix-neuf.

Présents : Michel CARLIER - Didier VALETTE - Jacqueline ALLEGRE - Nicolas NOGUERA - Michel IVORRAD - Monique BOUISSEREN - Alain LABORIEUX - Sylvia BERNAL - Michel LAZERGES - René CHALOT - Didier GALTIER - Françoise COUNILS - Claudine PRADE - Christine MARTIN - Magali LAVERGNE - Muriel BALDO

Absents excusés et représentés :

Michel GAUDON a donné pouvoir à Monique BOUISSEREN
Marion FESQUET a donné pouvoir à René CHALOT
Noëlle ZURCHER a donné pouvoir à Jacqueline ALLEGRE

Absents non représentés :

Hervé BERARD - Josette TORRECILLAS - Jean-Louis VALETTE - Chantal LEMAN

Secrétaire de séance : Monique BOUISSEREN

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu valant procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés, et l'ordre du jour est abordé.

Commission FINANCES – Rapport de Didier VALETTE

La commission finances s'est réunie le 06 mars dernier et a analysé l'ensemble des éléments budgétaires des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe pour l'exercice 2018.

Étaient présents à cette réunion de travail, Mme MARTIN, MM. CARLIER (le Maire), BERARD, NOGUERA et VALETTE, assistés de Mme LESSIEU (Directrice des Services).

Mme ALLEGRE, Absente excusée.

BUDGET PRINCIPAL 2018 - Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF et du COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

I. LE COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2018 – Délibération n°2019/07

Le compte administratif 2018 termine le cycle annuel de l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses réelles de la commune sur un exercice budgétaire et traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement.

C'est un document de synthèse qui obéit aux mêmes principes que le budget principal, d'annualité, d'unité et de sincérité. Il présente ainsi les résultats de clôture de l'exercice et doit être en concordance avec le compte de gestion du Comptable Public.

Avec ce document, l'équipe municipale rend compte de sa gestion auprès de la population. Il permet en effet de vérifier la réalité des prévisions budgétaires.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré entre chaque section en recettes et en dépenses, le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est réalisé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement dégage un autofinancement brut qui permettra d'alimenter la section d'investissement pour le prochain budget. Cet excédent de fonctionnement, selon la décision du conseil municipal, sera reporté en tout ou partie dans cette section d'investissement.

En ce qui concerne l'année budgétaire 2018, celle-ci a été rythmée par différentes étapes :

- le 17 avril 2018, vote du budget principal,
- le 5 juillet 2018, vote de la décision modificative n°1,
- le 18 octobre 2018, vote d'un emprunt pour l'achat d'un terrain en vue de la réalisation d'un parking,
- le 13 décembre 2018, vote de la décision modificative n°2.

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'UNANIMITE des présents et représentés, de présenter le compte administratif 2018, chapitre par chapitre et le vote se fera en fin de présentation dans son intégralité avec le résultat de clôture 2018.

A. C.A. 2018 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 1 895 825,64 €.

L'ensemble de ces chapitres regroupe toutes les dépenses annuelles, récurrentes et nécessaires à l'entretien des bâtiments, de la voirie et au fonctionnement des services de la commune.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES | | | |
|--------------------------------------|--|---------------------|---|
| CHAPITRE | LIBELLE | REEL 2018 | COMMENTAIRES POUR REALISATION 2018 |
| 011 | Charges à caractère général | 636 444,64 | Toutes les charges concernant le fonctionnement de la Commune, ainsi que l'entretien de ses bâtiments et terrains |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 925 923,55 | Rémunérations personnel communal, titulaire (516 664,76), personnels non titulaire (72 333,40), emploi d'avenir (55 355,58), personnel extérieur instituteurs (4 312,01), charges sociales et cotisations diverses (272 868,08), participation au CAS du Pays de l'Or (2 998,09), cotisations médecine préventive et expertise médicale (1 391,63). |
| 014 | Atténuation de produits | 36 118,00 | Dégrèvement de la TH de logements vacants (2 496,00), contribution au Fonds de péréquation de recettes fiscales intercommunales et communales FPIC (33 622,00). |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre section | 30 103,50 | Opération d'inventaire terrain Clos des Savonniers. |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 180 021,22 | Licences et mise à jour logiciels (2 389,46), indemnités d'élus avec les charges diverses (60 356,52), contributions formation CFMEL et PSE (1 965,57), Service Départemental d'Incendie et de Sécurité (60 726,51), syndicat des communes et contributions obligatoires taxes de séjours (823,16), les subventions aux personnes CCAS (9 150,00), Associations diverses et communales (44 610,00). |
| 66 | Charges financières | 87 214,73 | Intérêts des emprunts (86 925,01) et de ligne de trésorerie (82,50), frais pour ouverture de crédit (207,22). |
| | | 1 895 825,64 | |

2. Les recettes de fonctionnement se chiffrent à : 2 213 529,18 €.

Pour l'ensemble des chapitres concernant les recettes, la principale ressource est représentée par les recettes provenant de la fiscalité communale et des taxes diverses, des dotations forfaitaires de l'Etat et l'attribution de compensation de l'Agglomération du Pays de l'Or.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES | | | |
|--------------------------------------|---|--------------|---|
| CHAPITRE | LIBELLE | REEL 2018 | COMMENTAIRES POUR REALISATION 2018 |
| 013 | Atténuation de charges | 30 746,95 | Remboursement maladie du personnel communal (27 324,68), remboursement contrat d'assurances du personnel SOFCAP (3 422,27). |
| 70 | Produits des services du domaine et ventes diverses | 20 179,77 | Vente de concessions au cimetière (999,00), redevance d'occupation du domaine public, DAB (500,00), Enedis et GRDF (1 648,57), terrain communal aux cabanes (850,00), cotisations bibliothèque (1 142,40), tickets de garderie (14 352,00), photocopies de documents (267,80) et du remboursement salaires et charges du personnel communal lors du repas des aînés (420,00). |
| 73 | Impôts et taxes | 1 615 075,36 | Contributions directes TH-TF-TFNB y compris la compensation de l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières et habitation (1 348 586,00), impôts locaux rôle supplémentaire (6 458,00), attribution de compensation versée par l'Agglomération du Pays de l'Or (73 918,00), remboursement TOM des appartements loués (942,10), droits de place (10 933,00), taxe sur l'électricité (78 176,56), taxes de séjour (4 307,20), droits de mutation (91 754,50). |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 466 787,33 | Dotations forfaitaires de l'Etat, de solidarité rurale et de péréquation (382 297,00), FCTVA (9 603,33), remboursement des Emplois d'Avenir (41 282,77), remboursement divers SMA et indemnités régisseurs (454,23), fonds de soutien pour les activités périscolaires (12 150,00). |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 47 624,49 | Location des immeubles et bâtiments communaux : loyers agence postale et appartements dessus la Poste et de l'école maternelle, stade stabilisé, salle S. Signoret, hangars de Tartuguières (45 331,31), Indemnités affaire SCI Le Flamant Rose (2 293,18). |
| 76 | Produits financiers | 11,68 | Intérêts parts sociales Crédit Agricole |
| 77 | Produits exceptionnels | 33 103,60 | Opération d'inventaire terrain Clos des Savonniers (30 103,50), remboursements de sinistres par l'assurance (3 000,10). |
| | | 2 213 529,18 | |

3. Analyse.

Pour les dépenses de fonctionnement et notamment pour le chapitre 11 qui correspond aux charges de fonctionnement de la commune et l'entretien des bâtiments, et concernent notamment :

- L'énergie pour les bâtiments et l'éclairage public,
- L'entretien des différents bâtiments,
- L'entretien de la voirie,
- Les équipements sportifs,
- La maintenance des équipements et matériels,
- Les fournitures scolaires,
- Les cérémonies et commémorations diverses, les représentations culturelles, les illuminations de Noël et d'été et les festivités du 14 juillet et 15 août.

L'exercice 2018 de la section de fonctionnement, présente un résultat excédentaire de 317 703,54 € :

| SECTION | RECETTES (€) | DEPENSES (€) | Résultat exercice 2018 (€) |
|----------------|--------------|--------------|----------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 2 213 529,18 | 1 895 825,64 | 317 703,54 |

B. C.A. 2018 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les dépenses d'investissement se chiffrent à : 1 675 572,27 €

Ces dépenses se composent globalement par le remboursement du capital des échéances d'emprunts et par les différents investissements effectués sur la commune.

| SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES | | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|--------------|---|
| CHAPITRE | LIBELLE | REEL 2018 | COMMENTAIRES POUR REALISATION 2018 |
| 10 | Dotations fonds divers et réserves | 917,00 | Remboursement d'un trop perçu TLE. |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 246 895,14 | Remboursement du capital des emprunts en cours échéance 2018 (244 855,14) et de 3 cautions de loyer (2 040,00). |
| 20 | Immobilisation incorporelles | 51 132,18 | Frais d'insertion concernant diverses consultations (1 567,61), frais d'études liés aux différents travaux (49 564,57). |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 3 374,11 | Participation de la commune pour l'installation des bornes de recharges pour les véhicules électriques. |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 373 253,84 | Investissements divers concernant : L'achat d'un terrain y compris les frais de notaire (212 230,63), l'Eglise (210 969,41), la voirie (555 826,42), les bâtiments communaux (67 203,74), l'éclairage public (6 086,70), l'Hôtel de Ville (59 446,22), les écoles (200 168,28), le cimetière (3 600,00), le complexe sportif (780,00), le matériel technique (12 160,80), la vidéo surveillance (44 781,64). |
| | | 1 675 572,27 | |

2- Les Recettes d'investissement se chiffrent à : 1 286 171,14 €

Ces recettes proviennent principalement du reversement de l'excédent du Compte Administratif 2017, des taxes d'aménagement, du remboursement de TVA, des subventions versées par l'Etat, la Région, le Département et d'un emprunt réalisé pour le financement de l'achat d'un terrain avenue Grasset-Morel.

| SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES | | | |
|-------------------------------------|---|--------------|--|
| CHAPITRE | LIBELLE | REEL 2018 | COMMENTAIRES POUR REALISATION 2018 |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 30 103,50 | Opération d'inventaire terrain Clos des Savonniers. |
| 10 | Dot. Fonds divers et réserves | 621 465,06 | FCTVA (149 660,71), Taxes d'Aménagement (55 852,86), reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du CA 2017 (415 951,49). |
| 13 | Subventions d'Investissement | 408 342,58 | Subventions versées par l'Etat (254 908,68), la Région (34 000,00), le Département (119 433,90). |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 226 260,00 | Emprunt pour le financement de l'achat d'un terrain avenue Grasset-Morel (225 000,00), versement de 2 cautions de loyer (1 260,00) |
| | | 1 286 171,14 | |

3- Analyse.

Les principaux investissements 2018 réalisés concernent :

- L'achat d'un terrain avenue Grasset-Morel en vue de la réalisation d'un parking,

- Les Ecoles, avec pour l'école maternelle la réfection de la cour, le remplacement de la chaudière,
- La voirie, avec l'aménagement de l'avenue des Cévennes et des rues adjacentes, de la voie d'accès au lotissement Le Clos des Savonniers, la réfection des chemins de St-Brès, de Tasques et du Mas de St-Jean,
- La vidéosurveillance avec l'installation de la 1^{ère} tranche place St-Jean,
- Les bâtiments communaux avec la mise aux normes en accessibilité dans le cadre du programme de l'Ad'AP et le changement des menuiseries extérieures de la mairie,
- L'achat de matériels pour le service technique (achat d'un chariot élévateur).

D'autres dépenses d'investissement correspondant à des travaux qui ont été engagés sur l'exercice 2018 et qui n'ont pu être réalisés et réglés totalement sur cet exercice, seront reportées sur l'exercice 2019 dans les restes à réaliser.

L'exercice 2018 de la section d'investissement, présente un résultat déficitaire de -389 401,13 € :

| SECTION | RECETTES (€) | DEPENSES (€) | Résultat exercice 2018 (€) |
|----------------|--------------|--------------|----------------------------|
| INVESTISSEMENT | 1 286 171,14 | 1 675 572,27 | -389 401,13 |

C. C.A.2018 – RESULTATS D'EXECUTION ET RESULTAT DE CLOTURE

Le résultat d'exécution de l'exercice 2018 est déficitaire de 71 697,59 et correspond à la différence des résultats de la section de fonctionnement (317 703,54) et d'investissement (-389 401,13).

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est calculé en tenant compte du résultat de l'exercice 2018 en fonctionnement (317 703,54 €), du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice précédent (60 000,00 €), du résultat déficitaire de l'exercice 2018 en investissement (-389 401,13 €), et du déficit d'investissement reporté de l'exercice précédent (-117 461,63 €).

Le résultat budgétaire de clôture de l'exercice 2018 est déficitaire de 129 159,22 €, compte tenu des résultats par sections définis dans le tableau comme suit :

| SECTION | Résultat à la clôture de l'exercice 2017 | Part affectée à l'Investissement pour l'exercice 2018 | Résultat de l'exercice 2018 | Résultat de clôture de l'exercice 2018 |
|----------------|--|---|-----------------------------|--|
| FONCTIONNEMENT | 475 951,49 | 415 951,49 | 317 703,54 | 377 703,54 |
| INVESTISSEMENT | -117 461,63 | | -389 401,13 | -506 862,76 |
| RESULTAT | 358 489,86 | 415 951,49 | -71 697,59 | -129 159,22 |

Suite à ces explications, le compte administratif et le résultat de clôture 2018 sont soumis au vote. Monsieur le Maire quitte la séance pour ce vote en laissant la présidence de la séance du conseil municipal au 1^{er} adjoint.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité des présents et représentés, le COMPTE ADMINISTRATIF 2018, chapitre par chapitre, et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux ci-dessus.

A l'issu du vote, M. Le Maire rejoint la séance et reprend la présidence.

II. LE COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2018 – Délibération n°2019/08

Le compte de gestion est le document comptable qui retrace l'ensemble des écritures passées par le receveur de la collectivité tout au long de l'année civile. Il est à ce titre, le double du compte administratif tenu par l'ordonnateur dans sa partie « exécution budgétaire ».

Le compte de gestion doit être approuvé par l'assemblée délibérante lors de la séance relative à l'approbation du compte administratif.

Les écritures comptables retracées dans le compte de gestion tenu par le receveur sont conformes aux écritures comptables passées dans le compte administratif tenu par l'ordonnateur le Maire.

Considérant que les dépenses et les recettes sont régulières et justifiées ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité des présents et représentés, le COMPTE DE GESTION 2018, en présence du Maire.

III. R.A.R. 2018 (restes à réaliser en investissement à reporter sur le BP 2019)

Durant l'exercice 2018, certains investissements engagés n'ont pu être réalisés et des subventions n'ont pas encore été perçues. Il convient de les reporter et les inscrire sur l'exercice suivant.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif reprenant l'ensemble des R.A.R. de 2018 par chapitre qui seront repris sur le budget principal de l'exercice 2019.

| CHAPITRE | LIBELLE SECTION D'INVESTISSEMENT | COMMENTAIRES | R.A.R. 2018 (€) | |
|------------------------------------|--|---|-------------------|------------------|
| | | | RECETTES | DEPENSES |
| 024 | Produit de cessions d'immobilisations | Vente terrain en garrigue (Nord de Valergues) à RFF. | 350,00 | |
| 13 | Subventions d'investissement | 13151-GFP de rattachement : 10 000,00 (fonds de concours de l'Agglo. du Pays de l'Or pour le chemin de Tasques) 1321-Etat : 126 746,00 (cour et l'accessibilité de l'école maternelle 98 424,00, la mise aux normes d'accessibilité bâtiments communaux 28 322,00) 1323-Département : 21 817,85 (voirie chemin de Tasques 12 500,00, l'éclairage public 2 312,85, l'hôtel de ville 7 005,00) | 158 563,85 | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 2031-Frais d'étude : 2 289,00 (voirie 2 265,60 et le solde de l'extension de l'école élémentaire 23,40) | | 2 289,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | Travaux d'investissement : 21318-Autres bât. publics : 10 473,43 (église restauration chapelles 3/4) 2135-Instal.géne.agen.aménag.des constructions : 23 025,67 (chaudière, interphone, portillon école maternelle et vidéoprojecteur école élémentaire 18 084,07, bloc porte vestiaire foot 4 941,60) 2151-Réseaux de voirie : 48 439,08 (solde lot. Clos des Savonniers 349,20, impasse Atelier et Couchant 3 894,00, chemin de Tasques 44 195,88) 21538-Autres réseaux : 7 829,78 (éclairage public installation de lampadaires parking cimetière, rue Arboras et Jean Giono, lot. Clos des Savonniers) 21568-Autres mat. outil. d'incendie et défense civile : 1 800,00 (formation opérateurs et administrateurs) 21578-Autres mat. outil. de voirie : 1 442,63 (Poteau incendie lot. Clos des Savonniers) 2158- Autres install.matériels et outil.tech. : 1 566,71 (scies sauteuse et circulaire, perceuse, perforateur, meuleuse). | | 94 577,30 |
| TOTAL DES RESTES A REALISER | | RECETTES / DEPENSES | 158 913,85 | 96 866,30 |

IV. C.A. 2018 – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 – Délibération 2019/09

Après présentation du Compte Administratif 2018 et de l'arrêté des Comptes, le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 de la section de fonctionnement s'élevant à un montant total de 377 703,54 € (à savoir : 317 703,54 € de l'excédent de fonctionnement exercice 2018 et 60 000,00 € d'excédent de fonctionnement reporté).

Après avoir constaté le résultat de clôture de l'exercice 2018, et sur avis de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la section de fonctionnement pour alimenter le besoin de financement de la section d'investissement pour le BP 2019 comme suit :

- Report en section de fonctionnement :

Chapitre 002/compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 60 000,00 €.

- Virement à la section d'investissement :

Chapitre 10/compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 317 703,54 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des présents et représentés, de l'AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 pour la section de Fonctionnement, comme décrit ci-dessus.

☐ BUDGET ANNEXE 2018 du lotissement « Le Clos des Savonniers » - Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF et du COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

I. BUDGET ANNEXE - LE COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2018 – Délibération 2019/10

Le compte administratif du budget annexe du lotissement « Le Clos des Savonniers » qui est le compte du Maire, fait ressortir la parfaite concordance avec le compte de gestion du receveur municipal.

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'UNANIMITE des présents et représentés, de présenter le compte administratif 2018 du budget annexe, chapitre par chapitre et le vote se fera en fin de présentation dans son intégralité avec le résultat de clôture 2018.

A. BUDGET ANNEXE C.A. 2018 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 141 352,54 €

L'ensemble de ces chapitres regroupe les dépenses de l'aménagement du lotissement qui ont été réglées et soldées sur l'exercice 2018.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT – B.A. Lotissement « Le Clos des Savonniers » | | | |
|---|-----------------------------|--------------|---|
| DEPENSES | | | |
| CHAPITRE | LIBELLE | REEL 2018 | COMMENTAIRES POUR REALISATION 2018 |
| 011 | Charges à caractère général | 141 352,54 | Charges concernant des frais d'études (2 348,75), frais d'équipement et de travaux pour l'aménagement (108 900,29). |
| | | 141 352,54 | |

2. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 375 000,45 €

Les recettes de fonctionnement concernent les ventes des terrains au cours de l'année 2018.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT – B.A. Lotissement « Le Clos des Savonniers » | | | |
|---|---|------------|------------------------------------|
| RECETTES | | | |
| CHAPITRE | LIBELLE | REEL 2018 | COMMENTAIRES POUR REALISATION 2018 |
| 70 | Produits de services, du domaine et ventes diverses | 375 000,00 | Vente des 3 terrains lotis |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0,45 | Régularisation d'un solde de TVA |
| | | 375 000,45 | |

L'exercice 2018 de la section de fonctionnement, présente un résultat excédentaire de 233 647,91 € :

| SECTION | RECETTES (€) | DEPENSES (€) | Résultat exercice 2018 (€) |
|----------------|--------------|--------------|----------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 375 000,45 | 141 352,54 | 233 647,91 |

B. BUDGET ANNEXE C.A.2018 – RESULTATS D'EXECUTION ET RESULTAT DE CLOTURE - EXERCICE 2018

Le résultat d'exécution de l'exercice 2018 est excédentaire de 233 647,91 et correspond à la différence des dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est calculé en tenant compte du résultat de l'exercice 2018 en fonctionnement (233 647,91 €), déduit du résultat de clôture du fonctionnement reporté de l'exercice précédent (-9 461,83 €).

Le résultat budgétaire de clôture de l'exercice 2018 est excédentaire de 224 186,08 €, compte tenu des résultats définis dans le tableau comme suit :

| SECTION | Résultat à la clôture de l'exercice 2017 | Part affectée à l'Investissement pour l'exercice 2018 | Résultat de l'exercice 2018 | Résultat de clôture de l'exercice 2018 |
|----------------|--|---|-----------------------------|--|
| FONCTIONNEMENT | -9 461,83 | | 233 647,91 | 224 186,08 |
| RESULTAT | -9 461,83 | | 233 647,91 | 224 186,08 |

Suite à ces explications, le compte administratif et le résultat de clôture 2018 sont soumis au vote. Monsieur le Maire quitte la séance pour ce vote en laissant la présidence de la séance du conseil municipal au 1^{er} adjoint.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité des présents et représentés, le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES SAVONNIERS », chapitre par chapitre, et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux ci-dessus.

A l'issu du vote, M. Le Maire rejoint la séance et reprend la présidence.

II. BUDGET ANNEXE C.A. 2018 - LE COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2018 – Délibération 2019/11

Le compte de gestion retrace l'ensemble des écritures passées par le receveur de la collectivité. Il est à ce titre, le double du compte administratif tenu par l'ordonnateur dans sa partie « exécution budgétaire ».

Le compte de gestion doit être approuvé par l'assemblée délibérante lors de la séance relative à l'approbation du compte administratif.

Les écritures comptables retracées dans le compte de gestion tenu par le receveur sont conformes aux écritures comptables passées dans le compte administratif tenu par l'ordonnateur le Maire.

Considérant que les dépenses et les recettes sont régulières et justifiées ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité des présents et représentés, le COMPTE DE GESTION 2018, en présence du Maire.

III. BUDGET ANNEXE C.A. 2018 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES SAVONNIERS » – Délibération 2019/12

Après présentation du Compte Administratif et de l'arrêté des Comptes du budget annexe, le Conseil Municipal doit statuer sur la clôture du budget annexe du lotissement « Le Clos des Savonniers ».

Ce budget annexe fait apparaître pour l'exercice 2018 un excédent de fonctionnement qui s'élève à un montant total de 224 186,08 €.

Après avoir constaté le résultat de clôture de l'exercice 2018, considérant que l'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à cette opération du lotissement ont été passées et que le maintien de ce budget annexe n'est pas justifié, sur avis de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal de clôturer ce budget annexe de lotissement « Le Clos des Savonniers ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DE CLOTURER** le budget annexe de lotissement dénommé « Le Clos des Savonniers »,
- **DE TRANSFERER** le résultat de clôture de ce budget, à savoir 224 186,08 € au budget principal de la commune,
- **DE DONNER** à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

☐ LISTE ET MESURES DE PUBLICITE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2018 – Délibération 2019/13

Les dispositions de l'article 133 du code des marchés publics imposent aux personnes publiques de publier à posteriori, la liste des marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services, conclus dans le courant de l'année écoulée.

Cette liste doit également indiquer l'objet et la date du marché, ainsi que le nom des attributaires et son code postal.

Les textes laissent une totale liberté aux administrations quant au choix du support pour communiquer cette liste.

Les marchés conclus par la Commune de Lansargues s'établissent selon le tableau présenté en annexe et correspondent principalement aux marchés de travaux :

- pour la voirie : avec la réfection du chemin de St-Bres, du Mas de St-Jean, de Tasques, de l'aménagement de l'avenue des Cévennes et rues adjacentes,
- pour l'école maternelle : avec de l'aménagement de la cours,
- pour la sécurité : avec la fourniture et l'installation d'un système de vidéo protection.

Suite à la présentation et aux explications, le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette liste d'attributaires des marchés publics communaux conclus pour 2018, et de statuer sur le mode d'information, à savoir par affichage en mairie et consultable sur le site internet de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **PREND ACTE de cette liste d'attributaires des marchés publics communaux pour 2018,**
- **DECIDE de publier par affichage en Mairie et insertion sur le site internet de la commune, la liste d'attributaires des marchés publics communaux pour l'année 2018.**

Commission URBANISME – Rapport de Jacqueline ALLEGRE

Permis de construire / Déclarations préalables / Certificats d'urbanisme

La commission urbanisme s'est réunie le 27 février 2019 et a traité 33 dossiers à savoir.

15 certificats d'urbanisme

- Parcelles BZ 41-40-52-53 : Route des Cabanes zone N (naturelle) du P.L.U.
- Parcelles BZ 42-27-29 : Routes des Cabanes zone N (naturelle) du P.L.U.
- Parcelle AM 22 : lieu-dit « Labadie » 3 992 m², zone A du P.L.U.
- Parcelle AC 353 : 45 rue Saint-Jean ; 147 m², zone U1 du P.L.U.
- Parcelle AA 71 : 4 rue Evêque Crouzet, 33 m², zone U1 du P.L.U.
- Parcelle BA 24 : Mas de Seriès, 2 432 m², zone N (naturelle) et une petite partie en zone rouge du P.P.R.I.
- Parcelle BY 44 : 1 780 chemin de Lansargues à l'Etang de Mauguio, 7 786 m², zone N naturelle et une grosse partie en zone rouge P.P.R.I.
- Parcelle BY 43 : les Anglous 4 824 m², zone N (naturelle) et une grosse partie en zone rouge P.P.R.I.
- Parcelle AV 53 : 190 chemin de Sommières, 693 m², zone U3 du P.L.U.
- Parcelle BX 128 : Camp sentinier, 4 317 m², zone N (naturelle) et zone rouge du P.P.R.I.
- Parcelles AW 34, AX 33 et 34 : Les Baisses du Berbian, zone N (naturelle)
- Parcelle AB 290 : 6 rue de l'Hospitalet, 76 m², zone U1 du P.L.U.
- Parcelle BI 40 : lieu-dit « Les Vesses », 3 965 m², zone N (naturelle) et zone rouge du P.P.R.I.
- Parcelle BN 2 : Clausade du cimetière de Saint Denis, 1 073 m², zone N (naturelle) et zone rouge du P.P.R.I.
- Parcelles AT 24, 98 et 99 : 11 rue chemin de Sommières, 661 m² + 302 m² + 352 m², zone U3 du P.L.U.

12 demandes de déclarations préalables

- PONS Philippe : 20 Faubourg Bonaparte, réfection et modification de la toiture d'une remise existante
- MANÉO Pierrick : 8 rue Alphonse Daudet
 - Ravalement du muret d'enceinte
 - Pose d'une cloture composite
 - Pose de 2 portails coulissants et d'un portillon
- ESTEVE Laure : 26 impasse de l'Abrivado, remplacement des portes et fenêtres en double vitrage isolant couleur chêne doré RAL 1019

- GIRARD Serge : 80 rue du Capitaine Roucher, réfection de la toiture
- Sc Navona (LARROQUE / ROCHER) : 11 rue de Sommières
 - Création de 2 ouvertures
 - Changement des menuiseries extérieures
- POMARES Frédéric : 11 rue de Sommières
 - Elévation d'un mur de clôture
 - Déplacement du portail
- ESTEVE Laure : 26 impasse de l'Abrivado, réfection de la façade
- CASTEL Sylvain : 99 rue Louis Bouscarain, remplacement d'une clôture de terrasse
- GUILLEMOT Laurence : 7 Plan de la Gascogne, changement d'une fenêtre à l'identique
- FAIRISE Laurent : 1 Bis impasse des Rosiers, réfection de la toiture
- GUERIN Mathieu : 23 place Saint-Jean, réfection de la façade
- IVORRAD Martine : 8 Grand rue, réfection de la toiture

2 demandes de permis de démolir

- PONS Philippe : 20 Faubourg Bonaparte, dépose de la toiture pour réfection partielle et modification
- Mairie de LANSARGUES : 1 rue des Sophoras, démolition totale de la maison pour mise en valeur de l'église

1 Demande d'annulation d'un permis de construire

- TIRON Josian : 161 chemin de Cascabel, annulation du permis de construire accordé le 30/11/2016 sous le numéro PC 03412716M0020 ainsi que les taxes afférentes.

3 Demandes de permis de construire

- MANI Georges : 410 avenue Marius Alès
 - Extension de la maison d'habitation
 - Création d'un garage
- DUSERRE Rémi : 14 rue du Mondial 98, surélévation d'une maison individuelle pour création de pièces supplémentaires
- PILTZ Gabrielle : Route de Mudaison, construction d'un hangar agricole

Commission PERSONNEL – TRAVAUX – SECURITE – Rapport de Michel IVORRAD

ADHESION A HERAULT INGENIERIE - Délibération n°2019/14

Le rapporteur fait part au Conseil Municipal de la proposition du Conseil Départemental de créer entre le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) une agence départementale au service des communes et de leurs groupements, dénommée Hérault Ingénierie.

Cette agence, créée sous la forme d'un établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI du département de l'Hérault adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale.

La création de cette structure doit ainsi permettre de mutualiser les ressources et les besoins de ses membres en matière d'ingénierie publique, afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales et l'autonomie des collectivités du territoire départemental.

Considérant l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie technique, juridique et financière lui permettant de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- APPROUVE les projets de statuts et de règlement intérieur joints en annexe au présent rapport ;
- ADHERE à l'agence départementale de l'Hérault pour un montant de 954,30 € (base de calcul : 0,30€/habitant - population DGF aout 2018 : 3181 habitants) ;
- DESIGNE le Maire ainsi que M. Michel IVORRAD en qualité de suppléant pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'agence ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

☐ MISE EN CONFORMITE D'ACCESSIBILITE AUX PMR D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE
Délibération n°2019/15

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de mise en conformité d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) des équipements communaux suivants :

- Arènes
- Salle polyvalente Simone Signoret

Il s'agit de la mise en accessibilité d'établissements recevant du public (E.R.P.) programmée pour 2019 dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) adopté par délibération n°2015/64 en date du 07 décembre 2015.

Le coût prévisionnel global de la mise en accessibilité de ces établissements est estimé à 148 648,00 €HT.

| | |
|-----------------------|------------------------|
| Arènes | 79 672,00 € HT |
| Salle Simone Signoret | 50 721,00 € HT |
| TOTAL HT | 130 393,00 € HT |
| Maitrise d'oeuvre | 18 255,00 € HT |
| TOTAL HT | 148 648,00 € HT |

CONSIDERANT que les faibles ressources de la Commune ne permettent pas de financer intégralement le projet,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu les explications du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- ADOPTE le projet et son chiffrage ;
- SOLLICITE auprès de Madame la Présidente du Conseil régional la subvention la plus élevée possible pour aider au financement de ce projet.

La Commune s'engage d'ores et déjà à prendre en charge le complément de la dépense.

☐ LA RETIRADA 1939-2019 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE AU TITRE DES MANIFESTATIONS DIVERSES - Délibération n°2019/16

Il est présenté à l'assemblée délibérante le projet de manifestation « LA RETIRADA 1939-2019 » organisée du 06 au 13 avril 2019, par la commission Culture de la municipalité, en hommage aux républicains Espagnols, 80 ans après, en partenariat avec l'association « voix extrême ».

Cette manifestation a pour projet central la présentation d'un spectacle poétique et musical, « Les pas de l'exil à l'encre rouge » qui relate la guerre d'Espagne et l'exil des républicains espagnols en France. D'autres animations (projections de films, conférences et débats, spectacles de danse sévillanes, exposition, témoignages,)

Le coût prévisionnel global de cette manifestation est estimé à 3 250 €TTC.

CONSIDERANT que les faibles ressources de la Commune ne permettent pas de financer intégralement le projet,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu les explications du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ADOpte le projet et son chiffrage ;**
- **SOLLICITE auprès de Madame la Présidente du Conseil régional la subvention la plus élevée possible, au titre des manifestations diverses, pour aider au financement de ce projet.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

La Commune s'engage d'ores et déjà à prendre en charge le complément de la dépense.

Commission INTERCOMMUNALITE – Rapport de Michel LAZERGES, présenté par Monique BOUISSEREN

☐ PAYS DE L'OR AGGLOMERATION – CONVENTION RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA TRAVERSEE PLUVIALE AU NIVEAU DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DE MUDAISON A SAINT NAZAIRE DE PEZAN (RUE DE L'INDUSTRIE) AVEC LA RUE DU JARDIN COLAR A LANSARGUES – Délibération n° 2019/17

Pays de l'Or Agglomération exerce la compétence en matière de zones d'activités économiques et assure la gestion des infrastructures et réseaux pluviaux sur ces zones.

La traversée pluviale située à l'intersection de la rue de l'Industrie et de la rue du Jardin Colar se trouve dans le périmètre de la ZAE mais draine essentiellement les eaux pluviales du centre-ville et de la rue du Jardin Colar.

Sur ce secteur, situé en amont de la traversée, le réseau pluvial insuffisant et la topographie très plane provoquent des débordements importants pour de faibles événements pluvieux.

Dans le cadre du chantier de réfection de la voirie porté par l'Agglomération, il est proposé de réaliser le renforcement de la traversée.

La commune a souhaité confier la maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération.

Une convention formalise cette opération en maîtrise d'ouvrage déléguée. Elle définit d'une part les modalités de réalisation des travaux de confortement de la traversée pluviale rue de l'Industrie et d'autre part, les

modalités de participation financière de la commune à ces aménagements, notamment un dispositif de refacturation à la commune.

Le montant global de cette opération est estimé à 9 403,33 euros HT.

La commune de Lansargues s'engage à participer au financement de ce projet à hauteur de 50% puisque le renforcement de cette traversée a pour but principal d'améliorer les écoulements en amont sur le périmètre communal. L'Agglomération s'engage à financer les 50% restant, de par la présence du réseau pluvial sur la ZAE.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ADOpte le projet de convention ci annexé qui définit les conditions générales, techniques et financières de la maîtrise d'ouvrage déléguée concernant l'opération de renforcement de la traversée pluviale au niveau de l'intersection du chemin de Mudaison à Saint Nazaire de Pézan (rue de l'Industrie) avec la rue du Jardin Colar**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce projet de convention ainsi que toutes pièces à intervenir dans cette affaire.**

☐ PAYS DE L'OR AGGLOMERATION – CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS – Délibération n°2019/18

Le principe de mutualisation de la collecte des encombrants a été validé lors du conseil d'agglomération du 19 décembre 2018, par délibération n°130-2018.

L'Agglomération n'interviendra plus pour la collecte de ces déchets. Les communes seront libres d'organiser le service qui leur semble nécessaire. En contrepartie, l'Agglomération versera à chaque commune le coût estimé de prise en charge des encombrants, à savoir, pour une année complète, pour la commune de Lansargues : 4 756,13 euros.

L'Agglomération propose à la commune de signer une convention qui fixe l'ensemble des principes administratifs et techniques de cette mutualisation. Cette convention est établie pour une durée de 3 ans sans pouvoir dépasser le 31 décembre 2021.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ADOpte le projet de convention de mutualisation de la collecte des encombrants à intervenir avec l'Agglomération du Pays de l'Or présenté ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir dans cette affaire.**
- **PRECISE que les dépôts sauvages, c'est-à-dire les déchets déposés sur le domaine public sans signalement préalable et hors du cadre de la collecte organisée par la commune sont exclus du champ d'application de la présente convention. Les contrevenants identifiés seront systématiquement verbalisés en application des articles R 631-1, R 635-8 et R 633-6 du code pénal. En fonction de la gravité de l'infraction, le montant de l'amende peut atteindre 1.500 euros.**

Intervention de Monsieur le Maire – Michel CARLIER

☐ Décision n° 2019/06 prise en date du 11 mars 2019 relative à la location d'un local situé impasse du Marché (sous le porche), à Lansargues. Un bail de location a été signé avec Monsieur Frédéric DAUMAS avec effet au 1^{er} avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56

| Nom et Prénom | Signature | Nom et Prénom | Signature |
|-----------------------|--------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Michel CARLIER | | Françoise COURNILS | |
| Didier VALETTE | | Claudine PRADE | |
| Jacqueline ALLEGRE | | Christine MARTIN | |
| Nicolas NOGUERA | | Magali LAVERGNE | |
| Michel IVORRAD | | Muriel BALDO | |
| Monique BOUISSEREN | | Marion FESQUET | Absente excusée et représentée |
| Alain LABORIEUX | | Hervé BERARD | Absent, non représenté |
| Sylvia BERNAL | | Josette TORRECILLAS | Absente, non représentée |
| Michel LAZERGES | | Jean-Louis VALETTE | Absent, non représenté |
| Michel GAUDON | Absent excusé et représenté | Chantal LEMAN | Absente, non représentée |
| René CHALOT | | Noelle ZURCHER | Absente excusée et représentée |
| Didier GALTIER | | | |